



COMMUNIQUE DE PRESSE

D'AGIR POUR VAULX-EN-VELIN (APVV)

Agir Pour Vaulx-en-Velin (APVV) veut toute la lumière sur l'école Beauverie, ses retards, ses accidents, son coût réel.

Samedi 9 mars 2019.

Jeudi 7 mars 2019, un accident s'est déroulé sur le site de l'école Beauverie ouverte deux jours plus tôt dans le secteur du Pré de l'Herpe au Mas du Taureau. Une des lourdes portes d'accès au site, l'entrée de l'école maternelle, s'est décrochée et est tombée sur un groupe d'employés municipaux. L'un des agents, resté coincé sous la porte, a été blessé ; il a été évacué à l'hôpital par les pompiers. Il est aujourd'hui en arrêt de travail et nous lui apportons tout notre soutien et lui souhaitons un prompt rétablissement. Heureusement les conséquences de la chute de cette porte restent limitées et aucun enfant, ni parent, ni enseignant n'ont été inquiétés. Le site reste, depuis cet accident, gardienné en permanence et fermé localement.

Agir pour Vaulx-en-Velin (APVV) souhaite comprendre pourquoi de tels faits se sont produits dans une école flambant neuve. Nous demandons à l'équipe municipale de lancer toutes les enquêtes utiles pour comprendre les raisons de cet accident et surtout en tirer toutes les conclusions sur les autres équipements du même type et la structure du bâtiment.

Cette école en construction depuis fin 2016 a déjà beaucoup fait parler d'elle l'été dernier puisqu'elle a fait l'objet d'une ordonnance de fermeture de chantier le 20 août 2018 à quelques jours de la rentrée scolaire. Des manquements graves et répétés aux règles de sécurité du travail étaient alors à l'origine d'une action en référé initiée par l'Inspection du Travail qui avait alerté la maire de Vaulx-en-Velin par trois courriers recommandés « jamais reçus » selon elle. Face à des « kyrielles de graves irrégularités qui perdurent au fil des mois... démontrées par la survenance d'un accident du travail au mois de juillet 2018 sur les circonstances duquel le maître de l'ouvrage (la Ville) est taiseux », le Tribunal avait prononcé un arrêt des travaux sous astreinte (voir pièce jointe).

Nous souhaitons, il y a 6 mois, alors membres de la majorité municipale, comprendre pourquoi le chantier avait dérivé à ce point et pourquoi les remarques de l'Inspection du Travail n'avaient pas été prises en compte pour la sécurité du chantier au moment opportun. Nous avons demandé la mise en place d'une commission d'enquête sur ce sujet ; madame la maire l'a refusé. Une enquête administrative aurait été lancée ; 6 mois plus tard ses conclusions ne sont pas parues. Nous avons écrit à madame la maire pour avoir communication de pièces officielles qui nous permettraient de comprendre la suite d'erreurs et d'irrégularités de ce chantier (voir courrier joint) ; là aussi nous n'avons rien reçu après 5 mois. Nous sommes surpris par la totale opacité de la situation technique et administrative de cet imbroglio en dépit des promesses de transparence de la maire. Nous sommes inquiets des coûts induits par le retard de ce chantier car, là encore, ce sont les vaudais qui vont payer la facture et la dégradation de l'image de leur ville du fait d'une équipe municipale inconséquente et incompétente.

Agir Pour Vaulx-en-Velin (APVV) souhaite que l'école Beauverie puisse être exploitée, par les enseignants, pour les enfants et leurs parents, en toute sécurité et sérénité. Ce n'est pas le cas aujourd'hui. Nous souhaitons comprendre la kyrielle de problèmes dont a été, et est toujours, victime cette école. Nous restons prêts à apporter toutes nos compétences et notre aide à l'équipe municipale pour faire toute la lumière sur les retards et accidents survenus sur ce site et faire en sorte que tout soit mis en œuvre pour une bonne exploitation sereine de cette école.

Plus d'infos sur www.apvv.fr ou auprès de Christine BERTIN – Communication APVV – 06.08.07.03.91.

Thierry CAILLOT
Président d'APVV

Stéphane BERTIN
Président du Groupe des élus APVV

Stéphane BERTIN
Conseiller municipal APVV
39 rue Franklin
69120 Vaulx-en-Velin

Madame la Maire
Mairie de Vaulx-en-Velin
Place de la Nation
69120 Vaulx-en-Velin

Vaulx-en-Velin, le 20 octobre 2018.

Objet : demande de pièces chantier Beauverie

Madame la Maire,

Lors du dernier conseil municipal, nous vous avons demandé un certain nombre de pièces écrites au sujet du chantier de l'école Beauverie.

Nous vous confirmons donc par la présente cette requête et vous prions donc de nous transmettre sous 15 jours, une copie des documents (relatifs à ce chantier) suivants :

- Les courriers recommandés de l'Inspection du Travail à la ville de Vaulx-en-Velin des 12 avril 2018, 2 mai 2018 et 11 juillet 2018,
- La copie des 5 décisions d'arrêt de travaux de l'école Beauverie pris par l'Inspection du Travail,
- Le mail de réponse de la ville à l'Inspection du Travail du 2 août 2018 et son complément du 7 août 2018,
- Le compte rendu de l'accident grave du 4 juillet 2018,
- Le plan général de coordination du 31 mars 2017 encore en vigueur à la date du 13 août 2018,
- L'ensemble des comptes rendus de chantier entre les différents intervenants pour ce chantier depuis son lancement,
- L'ensemble des courriers échangés entre la ville de Vaulx-en-Velin et le maître d'œuvre d'une part, et le coordinateur de sécurité d'autre part, et les différentes entreprises enfin,
- Le registre journal de coordination,
- Le registre journal du coordinateur SPS,
- Les PPSPS des différentes entreprises en date du 13 août 2018,
- Le DIUO,
- Le PV de vérification des installations électriques en vigueur à la date du 13 août 2018,
- Les PV de contrôle des engins de levage et manutention.

Enfin nous vous demandons de nous transmettre un état précis de la situation financière du chantier à ce jour prenant en compte l'ensemble des avenants (document tel que lu en conseil municipal le 12 octobre dernier). Nous vous demandons aussi de nous transmettre un état des dépenses finales prévisibles au vu du retard actuel du chantier.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Maire, l'expression de nos très respectueuses salutations.


Stéphane BERTIN
Président du Groupe Agir Pour Vaulx-en-Velin